

TITRE PROFESSIONNEL III

CPN42 - code NSF : 330

Chargé d'accompagnement social et professionnel

Titre professionnel Bac + 2 avec **120 crédits ECTS**

Arrêté du 5 avril 2012 : publié au JO du 14 avril 2012 - titre enregistré sur demande au Registre National de la Certification Professionnelle (RNCP). Habilitation pour 4 ans.



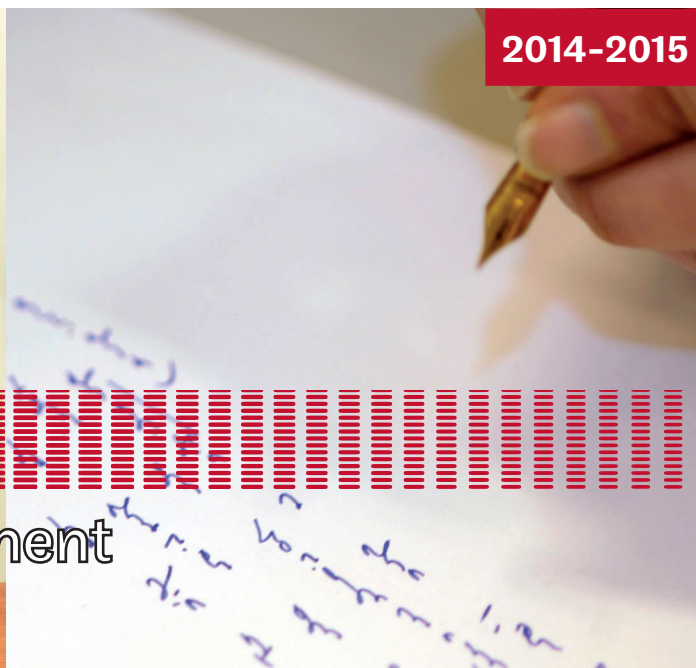
le **cnam**

Ile de La Réunion

Conservatoire National des Arts et Métiers

18 rue Claude Chappe ■ ZAC 2000 ■ BP 274 ■ 97827 ■ Le Port Cedex
tél. 0262 42 28 37 ■ fax 0262 55 68 27 ■ info@cnam.re ■ www.cnam.re

Document d'information à caractère non contractuel sous réserve de modifications à venir - mis à jour le 24/06/2014.



2014-2015

Chargé d'accompagnement Social et professionnel

Se professionnaliser dans les métiers de l'accompagnement visant l'insertion sociale / professionnelle ou la mobilité des publics demandeurs dans les domaines de l'emploi, de l'aide sociale ou dans un parcours de formation professionnelle.

Objectifs

Le chargé d'accompagnement social et professionnel est un référent qui établit avec le public reçu un « parcours d'insertion sociale/professionnelle » personnalisé en continu (démarche administrative, demande d'aide, de financement, de formation, d'emploi...). Il peut participer à toutes les étapes de l'insertion sociale (accès au droit, logement, santé...) et/ou professionnelle d'un individu ou se spécialiser dans un secteur d'intervention ou sur un public spécifique, sur un territoire particulier, selon l'organisation et la mission de la structure, selon les partenariats institués.

Sa mission consiste à favoriser l'insertion sociale ou professionnelle des publics en difficulté auxquels il propose une relation de coopération et de confiance. Il sait faire un diagnostic global sur la situation de la personne. Il est capable d'aller chercher l'information, de la traiter et de la transmettre. Il est d'un côté le référent de la personne suivie, son conseiller et son tuteur dans son parcours d'insertion.

Il est, de l'autre, celui qui fait le lien avec l'extérieur. Médiateur, négociateur, il doit être en mesure de construire et d'alimenter un réseau grâce à ses propres expériences, initiatives et capacités à communiquer.

Compétences visées

- Accueillir les personnes de façon individualisée ;
- Recueillir et traiter l'information: mener des entretiens pour recueillir les informations nécessaires à l'orientation de la personne et formaliser ces informations de manière à pouvoir les transmettre ;
- Intégrer et comprendre les objectifs de la structure, son organisation,



ses modes de fonctionnement et ses ressources ;

- Orienter vers le monde du travail, les institutions ou les dispositifs d'intervention sociale (insertion, formation, aide sociale) ;
- Se situer et agir au sein d'un réseau d'acteurs locaux ;
- Maîtriser les techniques d'accompagnement d'un individu dans son parcours d'insertion.

Public et pré-requis

- Salariés en activité ou en congé individuel de formation, demandeurs d'emploi, contrats de professionnalisation.
- Bonnes capacités d'expression écrite et orale.
- Expérience professionnelle de **18 mois minimum** (attestée en fin de cursus) + 3 mois de stage (cf. conditions de délivrance page 3)

Conditions d'accès

- Etre titulaire du Bac OU niveau bac ;
- OU par la VAE (validation des acquis de l'expérience) / VAP85 / VES.

semestre	Intitulé de l'UE	Code	ECTS	Modalité	☾*	👁	@	📁	💬	↔
1	Institutions et acteurs de l'intervention sociale : accueil, information, orientation ¹	AST004	6	cours	☾*	👁	@	📁		
	La relation aux publics en situations d'accompagnement ¹	TRS001	6	cours	☾*	👁		📁		
	Outils et démarche de la communication écrite et orale ¹	CCE001	4	cours	☾*	👁	@	📄		
	Champs de la sociologie	AST002	6	cours	☾*	👁	@	📁		
	Pratiques de l'accueil, de la négociation et de la communication	CCE003	4	cours	☾*	👁		📁		
	Géographie urbaine (au choix avec TET006) ²	UEV010	6	cours	☾*	👁	@	📄		↔
	Éléments de psychopathologie dans l'intervention sociale	PSY001	4	cours	☾*	👁		📁		
A	Méthodes de recherche et traitement de l'information : entretiens et questionnaires ¹	TET003	8	cours	☾*	👁	@	📁		
2	Analyse de son parcours et positionnement professionnel ¹	TET099	6	cours	☾*	👁		📁		
	Recherche d'informations : théorie et pratique sur le web ¹	TET007	6	cours	☾*	👁		📁		
	Institutions et acteurs de l'intervention sociale : l'accompagnement (AST004)	AST005	6	cours	☾*	👁	@	📁		
	La relation aux publics : méthodologies de l'accompagnement	TRS002	6	cours	☾*	👁		📁		
	Initiation aux questions du travail et de l'emploi (au choix avec UEV010) ²	TET006	4	cours	☾*	👁		📄		↔
Expérience professionnelle (stage ou activité professionnelle) ³		UAS003/04	36	rapport				📁		
Rédaction et soutenance du rapport d'expérience ³		UA211G	16					📄	💬	

☾* : cours du soir en présentiel - ⚙ : cours en journée en présentiel - @ : enseignement ouvert à distance - 👁 : vidéos et ressources pédagogiques sur Plei@d
 📄 : examen (épreuve sur table) - 📁 : examen (dossier à rendre) - 💬 : examen (présentation orale) - ↔ UE substituable (infos sur www.cnam.re)

¹ Après avoir validé les 6 premières unités d'enseignement composant le Titre (TET099, AST004, TRS001, CCE001, TET003, TET007), les élèves pourront accéder à une première étape de certification en demandant la délivrance du **Certificat professionnel Chargé d'information, d'accueil et d'orientation** (CP29) à condition d'avoir réalisé un stage d'un mois et demi s'ils ne possèdent aucune expérience professionnelle dans des activités d'information, d'accueil ou d'orientation dans le champ de l'insertion sociale / professionnelle, et d'avoir rédigé le rapport de validation - rapport d'expérience UA2322 pour 18 crédits ECTS. Le certificat professionnel peut être demandé dans un délai de 4 ans maximum. (cf. conditions de délivrance page 3)

² Choisir une UE entre UEV010 ou TET006.

³ L'élève doit, à la fin de sa formation, attester d'une expérience professionnelle de 18 mois (rémunérée ou bénévole) dans le domaine de l'accompagnement. Si cette expérience a été acquise dans un autre domaine que l'accompagnement, elle devra être complétée par un stage de 3 mois visant à être confrontée à des activités d'accompagnement.

Le rapport d'expérience est à rédiger à la fin du parcours de formation. Il conditionne l'obtention du Titre. Il est basé sur l'activité professionnelle si l'élève travaille dans le secteur de l'intervention sociale (18 mois minimum) ou sur un stage pratique d'au moins 3 mois dans le cas contraire. Le rapport d'expérience en situations d'accompagnement est soutenu oralement devant un jury.

La note finale porte sur l'écrit et l'oral.

Pour les élèves désirant obtenir le **Titre professionnel Chargé d'accueil social et professionnel** (CPN42), un seul stage de 3 mois est demandé (incluant le stage d'un mois et demi qui valide l'expérience professionnelle exigible dans le cadre du **Certificat professionnel Chargé d'information, d'accueil et d'orientation** (CP29)).

Expérience professionnelle

Les enseignements du Cnam s'appuient sur l'expérience professionnelle acquise dans la spécialité du diplôme préparé. Cette expérience professionnelle est obligatoire et contrôlée avant la délivrance des diplômes, un nombre de crédits lui est affecté. La rédaction d'un rapport d'expérience (si vous justifiez de la durée et de la nature requises en termes d'activité professionnelle dans le domaine du diplôme) ou de stage (si vous ne remplissez pas les conditions d'expérience exigées par le diplôme) vous sera demandée. (cf. conditions de délivrance page 3).

L'expérience professionnelle est appréciée sur présentation du dossier de sa « demande d'examen anticipé » (sauf certificat professionnel), approuvée par le responsable de la mention du diplôme et en accord avec le jury national de délivrance.

Ce dossier est disponible sur demande au Centre Régional du Cnam de La REUNION et ne peut être constitué avant d'avoir validé au moins 3 UE. Il est soumis à la Direction Nationale des Formations du Cnam pour notification qui précisera la nature et la durée du stage que vous devrez effectuer le cas échéant sinon la trame du rapport d'activité que vous devrez suivre.

>> **En savoir plus, <http://intervention-sociale.cnam.fr/>**

Les + de la formation

- ▶ une formation homologuée inscrite au RNCP ;
- ▶ une équipe pluridisciplinaire de professionnels et de formateurs agréés par l'établissement national ;
- ▶ une possibilité de raccourcir votre parcours avec la VAE et/ou la VES ;
- ▶ des unités d'enseignement capitalisables à vie !
- ▶ un accès permanent à la plateforme de télé-enseignement du Cnam pour plus de flexibilité.

Calendrier

prévisionnel

Début des cours :

lundi 22 septembre 2014

1er semestre

Date limite d'inscription : 31 octobre 2014

- Enseignements : du 22 septembre 2014 au 14 février 2015
- Interruption des cours : du 19 déc. 2014 au 11 janvier 2015 inclus
- Reprise des cours : 12 janvier 2015
- Arrêt des cours : 14 février 2015
- Révisions : semaine du 16 fév. 2015
- Examens UE 1^{ère} session : semaine du 23 février 2015
- Examens UE 2^{nde} session : du 31 août au 12 septembre 2015 inclus

2nd semestre

Date limite d'inscription : 31 mars 2015

- Enseignements : du 2 mars au 4 juillet 2015
- Révisions : semaine du 6 juillet 2015
- Examens UE 1^{ère} session : semaine du 13 juillet 2015
- Examens UE 2^{nde} session : du 31 août au 12 septembre 2015 inclus

Déroulement de la formation

Les cours se déroulent du lundi au vendredi de 17h à 21h  - (sauf pour les cours d'anglais qui se déroulent tous les samedis matins de 8h à 10h pour le groupe 1 et de 10h à 12h pour le groupe 2). Chaque unité d'enseignement dispensée en cours magistral fait l'objet de séances de regroupement de 1h20 à raison d'une fois par cycle de 3 semaines, et de séances de chat programmées de 40 minutes en moyenne, toujours sur le même créneau horaire (17-21) à raison d'une fois par semaine. Pour les TP, il y a uniquement des regroupements de programmés (cf. détails ci-après).

Fréquence des regroupements et des chats par UE

	UE semestrielle		UE annuelle
	4 ECTS	6 ECTS	8 ECTS
TP	11 regroupements		
Cours	5 regroupements 9 chats	6 regroupements 8 chats	10 regroupements 18 chats
durée d'un regroupement : 1H20 - durée d'un chat : 40 minutes			

TP : travaux pratiques

La présence aux TP est vivement recommandée. Vous avez la possibilité de suivre les cours via notre plateforme de télé-enseignement (en visioconférence  ou en différé). **Deux présences dans un de nos centres d'enseignement Cnam par unité d'enseignement et par semestre sont obligatoires pour vous présenter aux examens.** Chaque unité d'enseignement demande entre 6 et 8 heures de travail par semaine. **Il est recommandé de ne pas suivre plus de 4 UE par semestre la première année d'inscription.** Le planning est consultable sur le site Internet www.cnam.re

Examens

Les examens sont programmés à la fin de chaque semestre. Pour chaque unité d'enseignement, les modalités de validation peuvent être de trois types (restitution orale , examen final écrit  ou dossier/projet/rapport ou mémoire à rendre en fin de semestre  - voir tableau en page 2. Chaque inscription donne droit de se présenter à deux sessions d'examens par UE (hors projet tuteuré, mémoire et rapport d'expérience professionnelle). Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils sont inscrits.

Pour valider une UE, il faut obtenir une note de 10/20 minimum. L'UE ainsi validée est capitalisée à vie.

Il est possible de suivre les enseignements sans se présenter aux examens. Une attestation de suivi de formation pourra ainsi être délivrée sur demande.

Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves et sont consultables en ligne sur www.cnam.re ou directement au centre régional du Port. Aucun résultat est communiqué par téléphone ou par e-mail.

Conditions de délivrance

Pour les candidats ayant suivi les UE du Titre professionnel de niveau III Chargé d'accompagnement social et professionnel, il leur sera délivré s'ils remplissent l'ensemble des conditions ci-dessous :

- Justifier des conditions d'accès et pré-requis (cf. conditions d'accès et pré-requis page 1). **Ces conditions sont exigibles à la demande du diplôme et non à l'inscription ;**
- Avoir acquis les UE qui composent le cursus (obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à chaque UE) ;
- Justifier d'au moins 18 mois d'expérience professionnelle à temps plein (rémunérée ou bénévole) dans le domaine. Si l'expérience professionnelle a été acquise dans un autre secteur que l'accompagnement social et professionnel, elle devra être complétée par un stage de 3 mois dans le domaine.

L'évaluation s'effectue sur la base d'un rapport d'activité ou d'un rapport de stage et donne lieu à 16 crédits ECTS (UA211G).

Pour en savoir plus, consultez notre **guide formation** sur www.cnam.re

Débouchés

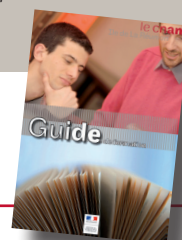
- Chargé d'accueil, informateur social, agent d'accueil social d'urgence, écoutant, agent polyvalent d'accueil ;
- Professionnels polyvalents à partir d'un guichet unique (Missions locales, PLIE, CAP Emploi...);
- Chargés d'information spécialisés sur des publics spécifiques : insertion professionnelle/formation/Santé/Famille (OPACIF, CIDJ, responsable de BIJ et PIJ...);
- Chargés d'accompagnement ou conseillers d'insertion sociale et/ou professionnelle (Pôle emploi, structures d'insertion professionnelles) ;

Le chargé d'accompagnement peut exercer son activité dans des :

- Collectivités territoriales ou dans des structures publiques ;
- Structures associatives.

Code ROME le plus proche

K1801 : conseiller en emploi et insertion socioprofessionnelle
K1201 : Action sociale...K1205, K2101



Pièces à fournir

- un CV détaillé à jour
- une lettre de motivation
- photocopie des diplômes obtenus
- l'attestation d'emploi (*téléchargeable sur www.cnam.re*) ou dernier bulletin de salaire **OU** attestation de pôle emploi de moins de 15 jours faisant apparaître la catégorie de demandeur d'emploi
- un justificatif de la couverture sociale
- photocopie de la carte d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- 2 photographies d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm portant, au dos, votre nom et l'intitulé de la formation
- photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues dans d'autres centres régionaux
- le titre de paiement pour la participation aux frais de formation à l'ordre de l'AGCnam **OU** attestation de prise en charge par l'employeur (*téléchargeable sur www.cnam.re* - si cette attestation n'est pas signée par l'employeur, des chèques d'un montant équivalent au tarif pour une personne inscrite à titre individuel seront obligatoirement établis à l'ordre de l'AGCnam).

Les frais de dossier et le DIB au titre de l'année en cours (soit 118 €) sont exigibles dès le jour de l'inscription.

Tout dossier incomplet (pièce manquante ou rubrique non ou mal renseignée) ne sera pas accepté.

Renseignements et inscriptions

INSCRIPTIONS

- Ouverture des pré-inscriptions pour l'année 2014-2015 : **01/07/2014**
- Clôture des inscriptions pour le 1^{er} semestre (sept. 2014 à fév. 2015) : **31/10/2014**
- Clôture des inscriptions pour le 2nd semestre (mars à juin 2015) : **31/03/2015**

voir calendrier en page 3

Après avoir pris connaissance des modalités de formation et de son déroulement, procédez dans un premier temps à votre pré-inscription sur le site www.cnam.re en prenant soin de renseigner rigoureusement chacune des rubriques de votre dossier.

Cette procédure sans engagement ne vaut pas inscription. **Votre inscription au centre régional du Cnam de La Réunion ne devient définitive qu'une fois votre dossier validé auprès de nos services** (cf. pièces à rapporter au centre régional du Port ci-contre).

Pour tout renseignement, contactez le service accueil :

♦ par téléphone au 0262.42.28.37

♦ par mail à info@cnam.re

♦ horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15.

RÉSILIATION

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de **10 jours après le dépôt de leur dossier** d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations), le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Si la demande de résiliation a lieu au-delà du délai de rétractation prévu, les frais de dossier et le droit individuel de base au titre de l'année en cours (soit 118 €) ne seront pas restitués. **La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.**

Tarifs 2014

révisables annuellement après approbation du Conseil d'Administration

Demandeurs d'emploi SANS activité : enregistrés à Pôle Emploi en catégories 1 à 4
Demandeurs d'emploi AVEC activité : enregistrés à Pôle Emploi en catégories 5 à 8
Individuels payants / Fongécif : s'applique aux non demandeurs d'emploi inscrits à titre individuel et aux bénéficiaires d'une prise en charge du Fongécif
Entreprises / DIF : s'applique aux salariés bénéficiant d'une prise en charge de leur employeur dans le cadre du plan de formation et pour les bénéficiaires du DIF.

Pour les contrats de professionnalisation, nous consulter.

		DEMANDEURS D'EMPLOI		INDIVIDUELS PAYANTS Fongécif	ENTREPRISES DIF
		SANS activité	AVEC activité		
Frais d'inscription	► frais de dossier ¹	18 €	18 €	18 €	18 €
	► DIB (Droit individuel de base) ²	100 €	100 €	100 €	100 €
Enseignement	► droit d'accès aux UE suivies à La Réunion	8 € / ECTS	30 € / ECTS	60 € / ECTS	180 € / ECTS
	► droit d'accès aux UE suivies en FOAD ³	200 € / UE	200 € / UE	200 € / UE	200 € / UE
	► droit d'accès aux cours d'anglais ⁴	48 €	180 €	360 €	1080 €
	► test Bulats	60 €	60 €	60 €	60 €
Rapports, projets et mémoires	► rapports d'expérience (<i>stage ou activité professionnelle</i>)	152 €	152 €	152 €	152 €
	► examen probatoire	152 €	152 €	152 €	152 €
	► projets tuteurés	8 € / ECTS	30 € / ECTS	60 € / ECTS	180 € / ECTS
	► rédaction et soutenance de mémoires	8 € / ECTS	30 € / ECTS	60 € / ECTS	180 € / ECTS
Ecole d'ingénieur	► examen d'admission à l'EICnam	152 €	152 €	152 €	152 €
	► frais d'inscription à l'EICnam ⁵	450 €	450 €	450 €	450 €
Validation ⁶	► VAE - validation des acquis de l'expérience	1200 €	1200 €	1200 €	1200 €
	► VAP85 - validation des acquis professionnels (décret 1985)	520 €	520 €	520 €	520 €
	► VES - validation des études supérieures	300 €	300 €	300 €	300 €

¹ pour la première inscription au centre régional du Cnam uniquement - ² droit individuel de base d'un montant forfaitaire de 100 €, payable au titre de chaque année universitaire d'inscription - ³ pour les unités d'enseignement (UE) qui ne sont pas ouvertes ni proposées à La Réunion mais dont les enseignements sont dispensés en formation ouverte à distance (FOAD) dans un autre centre organisateur Cnam (se rapprocher de votre centre régional pour les modalités d'inscription en FOAD) - ⁴ cours de préparation au test Bulats et sur la base de 6 ECTS. Prévoir 10 € de location par ouvrage (1 par semestre) + 50 € de dépôt de garantie (non encaissé et restitué lors du retour en bon état de l'ouvrage) - ⁵ exigible une fois lors de l'entrée en cycle de spécialisation de l'EICnam - ⁶ demandez un rendez-vous avec un de nos conseillers en validation. VAE et VAP85 : les frais d'inscription sont inclus.

Centre régional du Port

18 rue Claude Chappe ZAC 2000
Tél. 0262 42 28 37 - Fax : 0262 55 68 27
info@cnam.re
du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30
et de 13h30 à 17h00
et le vendredi de 8h15 à 12h15

Centre d'enseignement de St Louis

Contact : Stéphanie LATCHOUMY
slatchoumy@cnam.re
18, rue Marius et Ary Leblond
tél. : 0262. 55 90 69 - fax : 0262. 55.90 46
permanences de 15h00 à 21h00 du lundi au vendredi
et de 8h00 à 12h00 le samedi matin

Centre d'enseignement de St Benoît

Contact : Flora KERALDY
fkeraldy@cnam.re
1, rue Sully Brunet
permanences de 16h30 à 21h00
du lundi au vendredi